



Commune mixte de
Courtételle

Courtételle,
c'est nous !



Prix citoyen - Formulaire de dépôt de projet

La commune de Courtételle lance un appel à projet citoyen dans le but de renforcer la cohésion sociale du village. Dans le prolongement des ateliers participatifs de 2024, la commission « Courtételle, c'est nous ! » appelle la population à proposer des idées pour faire vivre le village et ses quartiers. Elle met à disposition CHF 2'000.- pour la réalisation d'un projet citoyen.

Une idée de projet pour développer votre quartier ? Vous voulez organiser un festival, des repas communautaires, ouvrir une radio locale, proposer des rencontres intergénérationnelles, imaginer des ateliers avec la population ? Que vous soyez enfants, jeunes, adultes, seniors, que vous habitez Courtételle depuis cinq générations ou depuis hier, que vous soyez très investis dans la commune ou pas, toutes les idées sont bienvenues.

- 1. Titre**
- 2. Descriptif** du projet en deux lignes
- 3. Motivation(s) et objectif(s) :** formulez vos intentions et l'orientation de votre projet.
- 4. Public-cible :** précisez qui pourra bénéficier de votre projet et pourra y participer.
- 5. Actions concrètes :** indiquez comment le projet va prendre forme (2 pages A4).
- 6. Budget de votre projet :** détaillez les montants estimés pour réaliser votre projet (communication, programme, location lieu, matériel).
- 7. Financement :** Si votre projet dépasse les CHF 2'000.- attribués par la commune, détaillez comment vous comptez le financer (sponsoring, vente, dons).
- 8. Vos coordonnées :**
 - nom(s), prénom(s), âge(s) du/des porteur(s) du projet ;
 - adresse postale, email, téléphone et/ou réseaux sociaux ;
 - noms, prénoms, âges des parrains ou marraines de votre projet (min. deux personnes majeures domiciliées à Courtételle).

Les projets devront être déposés via le formulaire en ligne ou envoyés par courrier postal à : Administration communale, Commission « Courtételle, c'est nous ! », Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle.

Le projet gagnant sera désigné par un jury citoyen et devra être réalisé dans un délai d'un an.

Le Conseil communal